

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 12 JUIN 2018

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire communale ainsi qu'à la boursière.

Le président rappelle que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité.

Le président demande au public présent de s'asseoir sur les chaises se trouvant sur les côtés de la salle et rappelle qu'il n'est pas autorisé à prendre la parole.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017
3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions
4. Nomination du bureau
5. Gestion de l'année 2017
6. Comptes 2017
7. Règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire
8. Propositions individuelles
- 8.1 Interpellation de Mme Nicole Oulevay (parc éolien)
9. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 28 sont présents, 4 sont excusés et 3 sont absents.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017

Décision : Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

M. Thierry Salzmann, syndic, prend la parole pour rappeler que la commune vient de vivre un événement important, puisque la 109^{ème} Assemblée de l'Union des Communes Vaudoises a eu lieu samedi passé, le 9 juin 2018 sur le territoire de la commune. A ce titre, il tient à féliciter et remercier le comité d'organisation de cette journée, les bénévoles ainsi que les sociétés locales.

M. Jérôme Harmel, municipal, informe que le WIFI est désormais en fonction dans la grande salle. Il communique également que le rideau de la scène a été changé et tient à préciser que celui-ci est commandé électriquement. Les utilisateurs sont priés d'utiliser les boutons de commande qui se trouvent sur la scène et d'éviter de tirer le rideau manuellement.

M. Jérôme Harmel est en mesure de donner des chiffres concernant le bouclage des comptes de la Résidence des Pies. En effet, le budget a finalement été légèrement dépassé (+3.3%). Cette augmentation est due aux plus-values liées aux exigences du SIPAL mais également aux plus-values qui n'étaient pas prévues initialement.

Mme Mélanie Crausaz, municipale, informe que 3 appartements protégés sont toujours vacants à la Résidence des Pies. Une annonce a été insérée dans le bulletin communal. Le loyer a été arrêté à CHF 1'500.- par mois (charges comprises) + place de parc, si souhaitée. Une campagne de communication et de publicité a été faite auprès des cabinets médicaux, des hôpitaux et des CMS de la région. Des contacts sont également établis avec le SASH, M. Pasquier qui s'était occupé des appartements protégés. Selon lui, cette situation est normale au début de la mise en place de ce type de structure.

Mme Mélanie Crausaz explique qu'un nouveau bâtiment scolaire est actuellement en construction à Chavornay, sur le site du Verneret. Celui-ci sera exploitable dès la rentrée 2018 avec l'ouverture de 5 classes puis de 5 autres classes pour courant 2019 lorsque le bâtiment sera terminé. Cette construction est uniquement à la charge de la commune de Chavornay. Une UAPE pouvant accueillir 60 enfants sera également à disposition. En attendant, une UAPE provisoire sera en fonction dès la rentrée 2018.

Mme Mélanie Crausaz informe que le travail est toujours en cours par rapport à l'Association scolaire et le futur réseau de Bavois, Chavornay, Ependes, Belmont et Suchy. Madame Nicole Oulevay demande des précisions concernant la sortie de l'AJOVAL. Mme Mélanie Crausaz répond que cela est en discussion pour l'instant, aucune solution n'a encore été trouvée.

Mme Mélanie Crausaz explique que les locataires de la Résidence des Pies déplorent un manque d'animation l'après-midi. En effet, la référente sociale propose des animations mais uniquement le matin. Afin de combler ce manque, une bénévole a été trouvée en la personne de Mme Marlyne Berger. Cette dernière proposera des animations une semaine sur deux. De plus, un "Café-Contact" avec les aînés de plus de 80 ans va être organisé afin d'amener un peu plus d'animation avec les résidents et créer ainsi un lieu de rencontre avec les aînés qui sont un peu esseulés.

M. Jean-Pascal RoCHAT, municipal, explique que la station d'épuration de Chavornay est en fonction depuis février 2018. La convention signée avec Chavornay et Penthérez a été ratifiée par le Conseil d'Etat. Le comité de direction a fixé une inauguration officielle pour les Municipalités et les conseillers communaux, le vendredi 7 septembre 2018 dès 17h30 et une autre journée, ouverte à tous, le samedi 8 septembre 2018 de 9h à 12h.

Le président souhaite faire part de certaines considérations en rapport avec les tracts du Comité de Résistance Active contre BavoisEole SA (CRABE). En effet, ce comité attaque ouvertement l'Exécutif et le Législatif. Le président n'a pas apprécié certaines allusions et en a parlé au syndic qui lui a laissé comprendre qu'il était difficile, voire utopique, de vouloir porter plainte, car la Municipalité avait demandé un avis de droit dans ce sens et l'avocat consulté aurait expliqué que la procédure n'en valait pas la peine. Le président estime néanmoins que certaines allusions relèvent de la diffamation et même de la calomnie, et qu'il serait bon de se manifester. Toutefois, il reconnaît que le fait de réagir donnerait de l'importance à ces initiants. Le président ajoute qu'il ne souhaite pas entrer dans un débat à ce moment du Conseil, sachant que ce sujet va être discuté lors du traitement de l'interpellation qui est à l'ordre du jour.

Le président rappelle que les conseillers ont eu la possibilité d'assister à une présentation sur les comptes communaux l'année passée. Suite à cela, il semblerait que des conseillers souhaiteraient approfondir ou compléter certaines connaissances. Par conséquent, une séance de présentation avec un représentant de l'Union des communes vaudoises (UCV) serait envisageable. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire du Conseil à la fin de la séance. Le président précise que ce type de cours peut être envisagé s'il répond à un besoin de plusieurs conseillers et qu'il n'est donc pas envisageable de l'organiser pour une demande particulière.

Le président laisse la parole aux rapporteurs des commissions ainsi qu'aux délégués des diverses associations qui auraient une communication à faire. La parole n'est pas demandée.

4. Nomination du bureau

Le président rappelle que, conformément à l'article 11 du règlement du Conseil communal, le bureau doit être nommé chaque année. Avant de passer à cette nomination, le président souhaite remercier tous les membres du bureau pour leur investissement et leur travail et plus particulièrement à l'occasion de certaines votations. Le président laisse la parole à la première vice-présidente.

Mme Géraldine Carel, 1^{ère} vice-présidente, procède à la nomination du président conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal.

Election du président

M. Norbert Oulevay est le seul candidat. Election tacite. Validité : 1 année.

Le président passe à l'élection du 1^{er} vice-président.

Election du 1^{er} vice-président

Mme Géraldine Carel est la seule candidate. Election tacite. Validité : 1 année.

Election du 2^{ème} vice-président

M. Joaquim Vez est le seul candidat. Election tacite. Validité : 1 année.

Election de 2 scrutateurs

MM. Dominique Job et Dominique Delay sont les seuls candidats. Election tacite. Validité : 1 année.

Election de 2 scrutateurs suppléants

Mme Claire Salzman et M. Joris Carel sont les seuls candidats. Election tacite.
Validité : 1 année.

5. Gestion de l'année 2017

Le préavis municipal, le rapport ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

Mme Nicole Oulevay a constaté qu'il est envisagé dans un futur proche d'isoler le toit de l'église afin de faire des économies de chauffage. Toutefois, elle se demande s'il ne serait pas préférable de s'occuper en priorité de l'isolation du toit de la grande salle compte tenu de l'occupation de celle-ci et des heures de chauffage nécessaires. M. Jérôme Harmel répond qu'il serait effectivement utile de s'occuper de la grande salle mais rappelle que les coûts ne sont pas du tout les mêmes, car ce bâtiment nécessiterait non seulement une isolation du toit mais également une isolation périphérique. Compte tenu de ces éléments, l'isolation de la grande salle n'est actuellement pas à l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.

6. Comptes 2017

Le préavis municipal, le rapport de la fiduciaire ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Adrien Saugy se réfère au point 720.3520.02 "Facture sociale – estimation" et demande ce qui justifie une telle différence (CHF 16'934.- en 2016 et CHF 47'617.- en 2017). M. Thierry Salzman explique que cette différence est justifiée par la valeur du point d'impôt de la commune. Mme Muriel Bovet, boursière, précise également que les chiffres indiqués sont des estimations et que le bouclage se fait entre juillet et août. Les chiffres définitifs ne sont par conséquent pas encore connus.

M. Cédric Martin se réfère au point 42 "Service de l'urbanisme – PGA" et souhaite savoir où en est l'avancement du nouveau PGA de la commune. M. Julien Burnens, municipal, informe que des contacts sont en cours avec le canton. La commune attend des nouvelles du Service du développement territorial (SDT) afin de savoir si la vision stratégique de la commune a été acceptée ou pas. Les futurs travaux dépendront de la réponse obtenue.

M. Eric Pantet se réfère au point 82 "Energie solaire", et demande des explications par rapport à la répartition entre les privés et la commune. Plus précisément, il aimerait savoir si la production d'électricité est encaissée par la commune ou par les privés qui ont payé des actions car, pour l'instant, jamais personne n'a touché de parts sur la vente d'électricité et demande si cette situation est normale. M. Thierry Salzmann explique que la commune fait une légère perte car la vente d'électricité couvre juste le remboursement des parts. Il rappelle que, contractuellement, la commune s'était engagée au minimum au remboursement des parts jusqu'à l'obtention de subventions. La commune va toucher courant 2018 la RU (rétribution unique), représentant environ CHF 40'000.-. Une fois ce montant encaissé, un plan de rémunération du capital investi par chaque investisseur sera fait afin de savoir comment ceux-ci seront rémunérés. M. Eric Pantet n'est pas totalement satisfait de la réponse et prendra rendez-vous avec la Municipalité pour avoir des explications plus détaillées.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2017 et de lui en donner décharge. Une abstention.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.

7. Règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

Le préavis municipal, la version corrigée de ce règlement ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision : Le Conseil communal décide d'adopter le règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire tel que présenté à l'unanimité.

8. Propositions individuelles

8.1 Interpellation de Mme Nicole Oulevay (parc éolien)

Le président rappelle que cette interpellation a été mise à disposition pour lecture sur le site de la commune. Néanmoins, pour des raisons légales, il demande à Mme Nicole Oulevay d'en faire la lecture.

En préambule, Mme Nicole Oulevay tient à préciser que le but de son interpellation n'est pas de créer une polémique, mais plutôt de clarifier et permettre à chacun de connaître ce sujet. Elle tient aussi à préciser qu'elle n'a pas du tout apprécié le fait que son interpellation ait été utilisée dans le tous ménages du CRABE. Mme Nicole Oulevay explique ne pas avoir déposé une motion contraignante mais avoir préféré poser quelques questions permettant d'ouvrir la discussion. La liste n'est pas exhaustive et espère que d'autres personnes prendront également la parole.

Le président remercie Mme Nicole Oulevay pour la lecture de son interpellation et rappelle que la personne qui interpelle doit être soutenue par au moins 5 conseillers afin que l'interpellation soit développée. Le président demande aux conseillers qui appuient cette interpellation de lever la main. Le nombre de conseillers soutenant cette interpellation étant largement atteint, le président propose de traiter cette interpellation point après point.

M. Thierry Salzmans prend la parole pour informer avoir prévu de donner une petite explication avant de laisser la parole à M. Julien Burnens pour une présentation technique sommaire et rapide permettant à tout le monde d'avoir une vision de l'avancement du projet. Suite à cela, M. Thierry Salzmans répondra aux différentes questions de l'interpellation.

M. Thierry Salzmans s'adresse aux conseillers pour leur rappeler qu'il est syndic mais aussi agriculteur et propriétaire terrien d'une parcelle sise dans le périmètre d'implantation, au même titre que 20 autres propriétaires. Vu que la suite du développement va consister en l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) et donc en l'implantation des machines, M. Thierry Salzmans a décidé de se récuser en tant que membre de BavoisEole SA depuis le mois de mai au bénéfice de M. Jean-Pascal Rochat et ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêt, comme l'exige la loi. M. Thierry Salzmans ne fera pas non plus partie du comité de pilotage (COPIL). La parole est laissée à M. Julien Burnens pour sa présentation.

Le président remercie M. Julien Burnens pour sa présentation et indique que cette dernière sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

M. Thierry Salzmans confirme que cette présentation sera mise en ligne sur le site de la commune mais rappelle également que des informations plus détaillées figurent sur le site internet de BavoisEole SA (www.bavoiseole.ch). De plus, la convention signée entre la commune et BavoisEole SA sera aussi à disposition sur le site internet de la commune. M. Thierry Salzmans termine par remercier M. Julien Burnens pour sa présentation et passe aux réponses à donner à l'interpellation de M. Nicole Oulevay.

Réponse à la question 1 :

La Municipalité a demandé un avis de droit qui a laissé entendre qu'il ne vaut pas la peine d'entamer une procédure contre le CRABE.

Réponse à la question 2 :

Une ébauche du cahier des charges du COPIL a été présentée ce soir par M. Julien Burnens et celui-ci sera validé par le COPIL lui-même lors de sa première séance.

La Municipalité a décidé de confier le mandat du COPIL à deux représentants de la Municipalité ainsi qu'à la commission énergie. La Municipalité ne peut pas affirmer si les différentes opinions sont représentées au sein du COPIL, étant donné que chaque personne a son propre avis, mais M. Thierry Salzmans pense que différents points de vue sont effectivement défendus au sein de la commission énergie.

Réponse à la question 3 :

La convention qui répond aux questions posées au point 3 de l'interpellation sera mise à disposition sur le site internet de la commune. Il est précisé qu'aucun frais n'a été engagé par la commune actuellement.

Réponse à la question 4 :

Les prochaines étapes seront le plan partiel d'affectation (PPA), la mise à l'enquête publique et la votation du Conseil voire du peuple en cas de referendum. Le COPIL assurera le relai avec le Conseil communal.

Réponse à la question 5a :

L'entier des coûts de développement du projet est pris en charge par la société vento ludens et par les SIG. Un montant de CHF 200.- par mois est versé à la commune pour le travail administratif étant donné que le siège social de BavoisEole SA se trouve à l'administration communale. Les heures effectuées par les municipaux dans le cadre de ce projet constituent des vacations. Pour rappel, en 2010, le Conseil général avait souhaité un engagement de la Municipalité dans le suivi du projet.

Réponse à la question 5b :

L'entier du risque financier est pris en charge par la société BavoisEole SA et non pas par la commune.

Réponse à la question 5c :

Un fond de démantèlement réaliste sera prévu dans le cadre du plan partiel d'affectation (PPA). Le COPIL devra d'ailleurs se pencher sur les différentes variantes possibles.

Réponse à la question 5d :

L'expropriation est régie par la loi et celle-ci n'est pas prévue pour ce type de construction.

Le président remercie le syndic et la Municipalité d'avoir répondu à cette interpellation.

M. Eric Pantet prend la parole pour demander que le nom de la personne qui est à l'origine des tracts du CRABE soit mentionné dans le bulletin communal afin que les villageois soient informés de son identité. M. Thierry Salzmänn reconnaît ne pas savoir s'il est en droit de communiquer son nom. Mme Nicole Oulevay intervient pour dire que compte tenu du fait que les noms de certaines personnes des autorités sont mentionnés dans les tracts, il devrait pouvoir être possible de mentionner celui des personnes se trouvant derrière le CRABE. Le président dit que le nom de cette personne n'est pas important sauf en cas de dépôt d'une plainte. M. Dominique Job ajoute que cette personne est probablement soutenue par d'autres organismes et que cela ne sert donc à rien de s'acharner sur elle personnellement.

M. Joaquim Vez revient sur la présentation de M. Julien Burnens et demande comment le pourcentage annuel de la vente d'énergie de 2.5% pour les premières années puis de 5% par la suite a été déterminé, et s'il est encore possible de revenir là-dessus. M. Thierry Salzmänn répond que cela a été signé par la Municipalité en 2013 et qu'il n'est donc pas possible de revenir en arrière.

M. Joaquim Vez revient sur le point 5b de l'interpellation de Mme Nicole Oulevay et demande comment se passerait le démantèlement des installations en cas de faillite de BavoisEole SA. M. Thierry Salzmänn répond que cette problématique pourrait être traitée par le COPIL dans le cadre du plan partiel d'affectation (PPA).

M. Alberto De Pascali demande si le site est prometteur au niveau du vent. M. Julien Burnens répond que les premiers résultats ne sont pas extraordinaires mais que cela est suffisant pour que le projet soit validé.

M. Jean-Claude Agassis demande si la rétribution de 2.5% mentionnée dans la présentation de M. Julien Burnens aura des conséquences sur la péréquation financière et si oui lesquelles. M. Thierry Salzmänn répond qu'il n'y aura aucune incidence en tenant compte du mode de calcul de la péréquation actuelle.

Le président relève que cette interpellation a eu le mérite de susciter des questions et des réactions et remercie la Municipalité pour la présentation et ses explications.

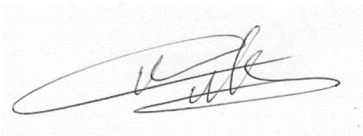
9. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président donne rendez-vous au mardi 2 octobre 2018 pour la prochaine séance du Conseil communal et rappelle également la date de la dernière séance de l'année 2018, soit le 11 décembre 2018.

Le président demande aux conseillers intéressés par la séance de présentation, donnée par un membre de l'UCV, de s'annoncer auprès de la secrétaire du Conseil.

M. Thierry Salzmann, syndic, prend la parole afin de remercier l'assemblée pour les décisions prises ce soir.

La séance est levée à 21h52.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Karlen
Secrétaire